

L'an deux mil quatorze, le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Étaient Présents : Mmes Mrs SYLVESTRE R., COUSIN G., BUFFARD N, LAURET E., LHOMME Y., TESTA M., LAUGAUDIN Ch., DUBOIS G., MAYNOU A., GODIN D., CREPEL O., SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F..

Absents : M. LORNE V. et M. INGOUF P. qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE F.

Secrétaire de séance : M. GODIN David

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 novembre 2014 : La séance a été ouverte sous la Présidence de M. SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 novembre dernier. Le Conseil Municipal, approuve le procès verbal.

2°) 2014-87 Délibération rétrocession de voirie rue du Soleil Levant : M. le Maire fait part de la demande de SCI LA RENAISSANCE souhaitant rétrocéder les trottoirs, la voirie et les réseaux se trouvant dans la rue du Soleil Levant. Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve la rétrocession énoncée ci-dessous : ZI 85, contenance cadastrale 0ha20a14ca. Cette propriété est cédée pour l'euro symbolique par la SCI LA RENAISSANCE au profit de la commune de CUY. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte administratif entre les parties.

3°) 2014 -88 Délibération rétrocession de voirie Impasse des Bleuets . M. le Maire fait part de la demande de SCI LA RENAISSANCE souhaitant rétrocéder les trottoirs, la voirie et les réseaux se trouvant dans la rue Impasse des Bleuets. Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve la rétrocession énoncée ci-dessous: C1116, contenance cadastrale 0ha05a46ca, C1121, contenance cadastrale 0ha03a15ca, C1127, contenance cadastrale 0ha02a08ca. Cette propriété est cédée pour l'euro symbolique par la SCI LA RENAISSANCE au profit de la commune de CUY et autorise M. le Maire à signer l'acte administratif entre les parties.

4°) 2014-89 Délibération Eclairage public: La Société EIFFAGE est intervenue sur l'éclairage public rue Colette pour le changement d'un luminaire. Le montant de la facture s'élève à 529€ H.T soit 634.80 T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de régler cette facture au compte 2151 Réseaux de voirie

5°) 2014-90 Délibération Chauffe Eau à la Station d'épuration : Le ballon d'eau chaude à été changé par nos employés communaux. Le montant de la facture Yonnelec concernant cet achat s'élève à 173€47 H.T soit 208€16 T.T.C. Les membres, après en avoir délibéré, acceptent de régler cet achat en investissement

Divers:

*Une nouvelle réunion concernant les NAP (Nouvelles Activités Périscolaire) a permis de réorganiser le prochain trimestre. Il sera proposé aux enfants, de la Zumba, du Théâtre, du jardinage et autres. Dans l'ensemble les enfants sont contents des activités proposées. Un document d'enquête de satisfaction sera distribué.

* Une réunion de CCAS s'est déroulée à 20h00 pour la distribution des colis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.